

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt-six, le 28 avril, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 19h00, dans la salle du conseil, sous la présidence de Lucas PUGIN, Maire.

En exercice : 29

Quorum : 15

Présents : 24

Votants : 27

Date de la convocation : 22 avril 2026

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés **Présents :** MM. L. PUGIN, S. LE MOAL, S. JAVOGUES, D. GERELLI-FORT, B. ACHARD, V. LEBEAU, F. KOENIG, N. SEMLAL, B. MARQUET, M. JUCHEREAU, P. SAUVAGET, P. VIDONNE, R. DIAKHATÉ, V. DECOTTIGNIES, C. MEYNET, I. BADEIGTS, N. ZERARI, J-L. LACHENAL, C. MICHON, P. RENAUD, G. GAUTHIER, B. CHEVALLIER, B. RICHIERO et L. BIZOT

Voix pour : 26

Abstention : 1

(M. B. RICHIERO)

Procuration : MM. C. PEGUET à D. GERELLI-FORT, G. SUATON à P. VIDONNE et C. SANSALONE à L. PUGIN

Absents : MM. S. BRIFFOD et L. BROCHARD

Secrétaire de séance : Mme. S. LE MOAL

2026DELIB062 BUDGET CHALEUR : APPROBATION DU BUDGET 2026

7.1 Décisions budgétaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1612-1 et suivants, L.2311-1 à L.2343-2 ;

Vu la délibération n°2013DELIB005 du Conseil municipal du 15 janvier 2013 portant création à compter du 1er janvier 2013 du budget annexe « chaleur » pour un service public de chauffage urbain en réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois. Ce service a pour objet la production, le transport et la distribution de chaleur au moyen d'ouvrages publics ;

Vu le compte administratif 2025, approuvé par délibération n° 2026DELIB060 du Conseil municipal en date du 28 avril 2026 ;

Vu le débat d'orientations budgétaires pour le nouvel exercice, en date du 31 mars 2026 ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 7 et 13 avril 2026 ;

Considérant le projet de budget pour l'exercice 2026 ;

Considérant que le remboursement du solde de l'avance du budget principal de la Commune d'un montant de 170 000 € peut être envisagée à hauteur de 100 000 € à date du vote du budget chaleur ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Article 1 : Vote le budget 2026 arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT, équilibré en dépenses et recettes : 322 564,69 euros

INVESTISSEMENT, équilibré en dépenses et recettes : 3 934 784,97 euros

Article 2 : Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant dans l'ordre du tableau en cas d'empêchement, pour l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de Séance

Stéphanie LEMOAL

Le Maire

Lucas PUGIN



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente

Publiée le

30 AVR 2026

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.